

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
NOUVELLE-AQUITAINE
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Conseil d'administration

Procès-verbal
14 octobre 2026

Périgueux

État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Julien Rieux	Administrateur FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Francis Bailly	Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87
Julien Buisson	Vice-Président FD87

Excusés

Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Michel Vincent	Secrétaire FD40
Francis Bailly	Président FD86
Patrick Thebault	Vice-Président FD86

Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
Romain Le Moigne	Chargé de communication ARP-NA

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Les FDAAPPMA 33 et 40 ne sont pas représentées, leurs administrateurs se sont excusés. Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du P.V. du C.A. du 20 janvier 2026
2. Information du Président et actualités FNPF
3. Dates réunions statutaires - renouvellement mandats
4. Cartes de pêche
5. Tour d'actualité des FDAAPPMA
6. Relations avec la Région et partenaires institutionnels
7. Point financier – budget et trésorerie de l'Association Régionale
8. Développement du loisir pêche (JFT / Festival 2028 / compétitions / labellisations)
9. Communication (formation linkedIn / projets 2026 / goodies / livre / hors-série / encyclopédie / dépliants / vidéos)
10. Point juridique (rencontres juridiques FNPF / contact PRE)
11. Actions FNE, LPO, APNE / dérives et alertes
12. Mare'N-A (FRC)
13. FEDER
14. Journée Garderie
15. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du CA du 20 janvier 2026

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2026 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

(arpna12AR).

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 05 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Information du Président et actualités FNPF

Alliance européenne des pêcheurs à la ligne

La FNPF a rejoint l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne (EAA) à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'organisation, qui s'est tenue à Cork, en Irlande. Fondée en 1994 et basée à Bruxelles, l'EAA rassemble désormais 13 pays : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Suède et la Suisse.

Cette adhésion marque une nouvelle étape pour la FNPF, qui pourra désormais unir ses efforts à ceux des autres représentants européens de la pêche de loisir afin de défendre ses intérêts auprès des instances décisionnelles de l'Union européenne. Elle constitue également un levier supplémentaire pour faire progresser des enjeux essentiels pour les 1,5 million de pêcheurs français, tout en renforçant la protection des milieux aquatiques. Parmi les priorités figurent notamment la préservation des poissons migrateurs, la gestion de la prédation exercée par le grand cormoran, les effets du changement climatique sur les cours d'eau et l'évolution de la réglementation de la pêche.

Forte d'une expertise reconnue, l'EAA porte activement la voix des pêcheurs de loisir auprès du Parlement européen et de la Commission européenne. Grâce à sa présence permanente à Bruxelles et à son réseau d'experts, elle contribue aux débats et aux décisions qui façonnent l'avenir de la pêche et des écosystèmes aquatiques. Son action s'inscrit notamment dans la défense de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), le soutien à la loi sur la restauration de la nature, la promotion d'alternatives au plomb dans les pratiques de pêche et la gestion durable des stocks de poissons, en particulier ceux de l'anguille.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Interdiction du plomb

Le 8 octobre 2026, le Parlement européen a rejeté deux objections visant à bloquer la restriction européenne des plombs de chasse. Les cartouches à grenaille de plomb seront ainsi interdites dans tous les milieux, et non plus seulement dans les zones humides où leur utilisation est proscrite depuis février 2023 dans l'Union européenne. La restriction de leur usage pour la chasse prévoit toutefois une période de transition de sept ans, contre cinq ans dans la proposition initiale.

Participation de la FNPF aux évènements

La FNPF sera présente au salon des maires du 24 au 26 novembre 2026 et sera présente au salon Destination Nature à Paris du 11 au 14 mars 2027.

Vigipêche

L'application Vigipêche a été discutée également, notamment quant à son articulation avec la gendarmerie nationale qui ne semble pas s'être emparée de l'outil. Il est décidé d'approfondir ce sujet lors de la prochaine rencontre régionale garderie qui se déroulera à Pau, début 2027.

Échelon infranational

Les échanges portent sur l'évolution des structures infranationales (AR et UB). À ce stade, aucune décision n'a été arrêtée, la gouvernance actuelle de la FNPF souhaitant que ce dossier d'envergure soit traité lors de la prochaine mandature. Des regrets sont exprimés quant à l'absence d'avancées sur ce sujet, qui demeure en suspens depuis plusieurs années. L'enquête menée sur la structuration de cet échelon aurait rencontré certaines difficultés, certains acteurs ayant même estimé qu'il était impossible d'y répondre (cf. courrier de M. Jean-Michel Ravailhe adressé aux présidents de l'ARP-NA et de l'UFBAG). Dans une volonté de contribuer de manière constructive à cette réflexion, le Président Mathieu Labrousse propose la lecture

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

d'un texte rappelant les principes fondamentaux auxquels les FDAAPPMA sont attachées, notamment en matière de moyens alloués aux AR et de lignes directrices devant guider leur organisation. Il procède à la lecture du projet de motion, dont la longueur est jugée excessive et qui nécessite un temps d'étude complémentaire. Il est ainsi convenu de retravailler le document et de le renommer « Contribution à la réflexion », avant de le transmettre à la FNPF, sous réserve de sa validation par l'ensemble des FDAAPPMA. La date limite de transmission des observations et remarques est fixée au mardi 20 octobre 2026.

Dossier cormoran

Malgré les annonces relatives à la reprise de la régulation du cormoran, force est de constater que les préfets demeurent, pour la plupart, réticents à accorder aux FDAAPPMA les dérogations nécessaires à la régulation de cette espèce piscivore. Depuis la publication de l'arrêté national du 24 février 2025, initialement accueilli favorablement par le réseau, la FNPF déplore ainsi le faible nombre d'autorisations délivrées.

Lors du congrès national, le ministre s'est engagé à adresser un courrier aux directeurs départementaux afin de veiller à la bonne application du cadre réglementaire en vigueur.

Un tour de table est organisé afin de dresser un état des lieux de la situation dans les départements, notamment concernant les autorisations de régulation accordées et les éventuels recours engagés. À ce jour, six FDAAPPMA demeurent dans l'attente d'une réponse de leur DDT.

La FDAAPPMA de la Haute-Vienne (87) souligne que l'autorisation de tir qui lui a été accordée pour une durée de deux ans constitue un signal politique fort en faveur de la régulation.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Dans ce contexte, les démarches reposent toujours largement sur l'argumentation juridique et scientifique, dans un environnement administratif et réglementaire qui demeure contraignant pour les fédérations.

Dossier anguille

M. Gilles Brichet présente les dernières actualités relatives à la gestion de l'anguille, évoquant notamment l'éventualité de la mise en place d'un système de quotas.

M. Jean-Michel Grignon regrette que les FDAAPPMA de Charente-Maritime (17) et des Deux-Sèvres (79) n'aient pas été associées initialement au groupe de travail consacré à l'anguille au niveau national. Elles y sont désormais intégrées. Une seule réunion s'est tenue à ce jour, réunissant 14 associations, dont la LPO, partageant des intérêts communs sur ce dossier.

Les membres du groupe demandent l'instauration d'un moratoire prévoyant une interdiction totale de la pêche de l'anguille pendant cinq ans. M. Jean-Michel Grignon souligne que les pêcheurs de loisir ne sauraient être les seuls à supporter les restrictions, alors que la capture des civelles se poursuit. Malgré une réduction des quotas envisagée (36 tonnes), les prélèvements resteraient de l'ordre de 39 tonnes selon les éléments évoqués. Il estime qu'il convient de renforcer prioritairement la protection des civelles.

Enfin, il est souligné que le contrôle du respect des quotas demeure insuffisant. Les volumes liés au braconnage sont estimés à 80 tonnes, ce qui soulève des interrogations quant à l'efficacité des dispositifs de contrôle et à l'équité des mesures de restriction.

Rencontres juridiques nationales

Les rencontres juridiques organisées par la FNPF à la Bibliothèque nationale de France à Paris, ont été consacrées à la reconnaissance et à la réparation des atteintes portées aux milieux aquatiques.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Cette journée a permis d'aborder plusieurs enjeux majeurs, de l'intervention de l'OFB aux évolutions du contentieux environnemental, en passant par les outils juridiques mobilisables et les différentes méthodes d'évaluation des préjudices écologiques. Elle a ainsi favorisé ainsi le croisement des expertises juridiques, des connaissances scientifiques et des retours d'expérience de terrain.

Les échanges ont souligné également le rôle essentiel des FDAAPPMA dans la surveillance et la préservation des milieux aquatiques. Présentes au plus près des cours d'eau et des écosystèmes, elles contribuent à constater les atteintes, à documenter leurs conséquences et à participer aux démarches visant à assurer la protection et la restauration des milieux concernés.

Il est rappelé que la défense de l'environnement repose aussi sur la capacité à identifier, à évaluer et à faire reconnaître juridiquement les préjudices subis par les milieux naturels. Ces rencontres ont constitué ainsi un temps d'échange et de partage d'expertise contribuant à renforcer les moyens d'action du réseau en faveur de la préservation des rivières et des écosystèmes aquatiques. Il a été souligné de manière avantageuse que les FDAAPPMA sont créatrices de droit au regard du fait qu'elles sont souvent en première ligne et sont les premières par exemple à avoir actionné les conventions judiciaires d'intérêt public environnementales.

Cette journée a également permis de trouver un candidat pour la réalisation d'un stage de Master 2 en droit de l'environnement avec pour objectif de réaliser une boîte à outils fonctionnelle et opérationnelle à destination des FDAAPPMA dans le cadre d'atteintes au milieu aquatique.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

La Pêche et les Poissons

Les difficultés rencontrées avec le magazine La Pêche et les Poissons sont évoquées. L'éditorial du numéro d'octobre a suscité une polémique, au point que la FNPF a adressé un courriel au réseau à ce sujet. Plusieurs FDAAPPMA envisagent de résilier leur abonnement, et la question d'une démarche concertée à l'échelle régionale est soulevée.

Par ailleurs, la proposition de podcasts formulée par Numa Marengo n'est pas retenue, compte tenu de ses récentes publications sur les réseaux sociaux et du dossier mentionné ci-dessus.

Réflexion sur les produits pêche

Un bureau d'étude a été mandaté par la FNPF pour analyser les retours formulés par les FDAAPPMA via les AR. Hamid Oumoussa a d'ailleurs annoncé qu'une large consultation a révélé un consensus sur la nécessité de simplifier et moderniser l'offre des cartes de pêche pour mieux répondre aux évolutions sociales et fidéliser les publics.

Salon des maires et Destination nature

Il est rappelé que la FNPF sera présente au salon des maires qui se déroulera les 24, 25 et 26 novembre 2026 à Paris ainsi qu'au salon Destination Nature du 11 au 14 mars 2027.

3. Réunions statutaires et renouvellement des mandats

Un point est réalisé sur le calendrier électoral et les échéances à venir concernant le renouvellement des mandats des structures associatives de la pêche de loisir. Une frise est proposée (nous remercions l'ARPARA) rappelant les dates butoir.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Il est ainsi proposé de réserver dès ce jour la date de la prochaine assemblée générale de l'ARP-NA.

Délibération :

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ARP-NA se tiendra le 20 avril 2026 à Périgueux (à 10h00) et l'assemblée générale extraordinaire, sous l'égide de la FNPF pour élire les quatre représentants à la FNPF se déroulera le même jour à 15h00 à Périgueux.

4. Cartes de pêche

Une discussion s'articule autour de la chute des cartes de pêche de date à date. Un point national est réalisé (-4,34%) et un point régional présente le placement de cartes département par département. Une analyse comparative est réalisée entre 2025 et 2026. Il ressort un besoin impérieux de modifier certains produits pour stopper l'érosion des adhérents. Les chiffres sont indiqués dans une infographie au sein du document de travail.

5. Tour d'actualité des FDAAPPMA

La parole est donnée aux FDAAPMA afin de porter à connaissance les sujets d'actualité ou d'importance.

La FDAAPPMA 64 souhaite évoquer le problème du saumon à la suite du COGEPOMI de la semaine précédente durant lequel l'État semble vouloir se désengager des alevinages. M. François Chenel regrette que rien ne soit fait pour sauver cette espèce. Il regrette également le manque de coordination entre les FDAAPMA concernées et la priorité donnée aux hydro-électriciens.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

6. Point Région

Le Président Mathieu Labrousse réalise un point sur la convention régionale 2025-2027 qui a été reconduite pour l'année 2028. Les subventions sont passées en revue, année par année. Il apparaît qu'un retard de paiement concernant le solde du dossier tourisme (Axe B) 2024 est lié à des retards de décaissement au niveau de la Région. Ce dossier devrait se débloquer dans les jours à venir. Les dossiers de l'année 2026 sont en cours de paiement auprès de la Région. Les notifications et demandes de versements seront donc transmises aux FDAAPPMA dans les meilleurs délais.

Un déjeuner avec le Président Alain Rousset est également annoncé le 16 décembre à l'Hôtel de Région. Il conviendra d'aborder les sujets d'actualité et de rappeler l'importance du soutien de la Région aux programmes d'actions menés par les FDAAPPMA.

Enfin, il est fait état de l'avancement du dossier emblématique de Vassivière pour lequel la Région finance à 80% des travaux à hauteur de 250 000€. Les accès à Broussas (23) et Auphelle (87) sont presque terminés et le résultat est très satisfaisant.

7. Point financier – budget et trésorerie

Le trésorier, M. Alain Daly, présente la situation financière de l'ARP-NA à la suite du point comptable réalisé par le cabinet Amétis au 31 août 2026. À ce jour, tout est conforme au prévisionnel. Nous sommes toujours en attente du versement des avances 2026, ce qui impacte automatiquement la trésorerie.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

8 et 9. Développement loisir pêche et communication

Romain Le Moigne présente son rapport d'activité, sept mois après sa prise de fonction. Le bilan est très positif et confirme pleinement la pertinence de la création de ce second poste au sein de l'association régionale. En quelques mois, Romain a rencontré la quasi-totalité des fédérations départementales et mené un nombre important de missions, avec un planning déjà très chargé. Les sollicitations des FD sont nombreuses et les retours sur son travail sont unanimement reconnus, ce qui montre que ce poste répond à un besoin réel du réseau. La tournée des FD a permis d'identifier les attentes de chacune et de lancer rapidement des actions concrètes. De nouvelles demandes continuent d'arriver : la FDAAPPMA 87 souhaite ainsi connaître les possibilités d'intervention sur son territoire. Romain a apporté son appui à de nombreux événements à travers la région : le Perche Master et le Float-Tour (33), la finale du Float-Tour, les JFT (47, 79, 40, 24), la Mercury Fishing Cup (19), la Foire de Bordeaux et le Lot Fishing Day (47). Un bilan des JFT a été dressé et des perspectives sont déjà envisagées, notamment pour la Charente-Maritime (17).

Sur le volet communication, les réalisations sont nombreuses et variées : visuels pour l'AGO (40), dépliants et guides de pêche (64, 24), films promotionnels sur les actions, les sites et la pratique de la pêche (16, 79, 86), vidéos d'alerte (86). Plusieurs projets structurants sont en cours : un hors-série Pêche et les Poissons, une encyclopédie de 250 spots de pêche, un livre pour enfants et des goodies (ligne de pêche à 1,55 €). Les besoins en créations de vidéos sont réellement prégnants.

Les membres du conseil d'administration le remercient pour son très bon travail.

10. Point juridique

Ce point a été traité précédemment.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

11. APNE / dérives et alertes

Plusieurs administrateurs, dont MM. Boireau et Chenel constatent que des structures environnementales, au premier rang desquelles FNE, interviennent sur le champ d'action des SAPL, parfois à leur place, sans que la fédération soit associée. Un courrier de FNE annonçant une formation financée par l'Agence de l'eau, adressé directement aux AAPPMA, illustre ce mode opératoire.

Le conseil s'interroge sur l'absence de position claire de la FNPF face à ces dérives et demande qu'elle soit formalisée. Le président Mathieu Labrousse rappelle une alerte adressée il y a environ trois ans, restée sans réponse structurée.

Les participants relèvent que ces structures bénéficient de financements publics très élevés, ce qui leur permet de disposer de personnels dédiés au grand public, alors que les salariés des fédérations sont principalement formés à l'éducation à l'environnement scolaire et que leurs moyens se réduisent. Plusieurs pistes sont proposées : réexaminer le taux d'accompagnement régional accordé à ces associations, renforcer la présence de la fédération sur les sites Natura 2000, les étangs et les instances de concertation sur l'eau, et affirmer davantage sa communication. Sur les étangs, la position reste pragmatique, fondée sur les données techniques. Le conseil prend acte que certaines associations proposent désormais aux propriétaires des formations à la mise aux normes, et que des arguments sur la propriété du poisson, fondés sur une erreur de rédaction dans des arrêtés de la DDT, sont utilisés pour les inquiéter.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Il est proposé de réagir rapidement, avec un discours plus affirmé, une meilleure cohérence entre fédérations sur les dossiers nationaux et un plan d'action incluant l'information des conseillers régionaux.

12. Mare' N-A (fédération régionale des chasseurs)

Mare'NA est un projet porté par la Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, dont l'objectif est de restaurer des marres. Les mares concernées peuvent être mises à disposition des fédérations départementales de pêche comme supports pédagogiques pour sensibiliser leur public à la biodiversité aquatique. Pour connaître les modalités d'accès, le calendrier et les partenaires, il faut se rapprocher de la FRC NA qui a déjà convié les FDAAPPMA aux réunions de pilotage.

13. FEDER

Il est examiné la possibilité de mobiliser des fonds FEDER pour compenser la baisse des subventions régionales en éducation à l'environnement, dispositif identifié sous l'objectif spécifique OS 2.7, qui permettrait de financer environ un équivalent temps plein par fédération. Après analyse d'opportunité, le bureau s'est prononcé de manière plutôt défavorable pour deux raisons. Le programme s'achève au 31 décembre 2028, sans visibilité sur les fonds fédéraux et européens au-delà de cette date. Par ailleurs, la constitution et le suivi du dossier exigeraient de consacrer énormément de temps, avec une comptabilité analytique détaillée, des relevés d'heures et la fourniture des fiches de paie de l'ensemble des personnels concernés.

Les fonds européens ne pouvant être versés au mieux qu'en 2029, la fédération devrait assurer une avance de trésorerie.

Une piste alternative est évoquée : un financement direct par certaines fédérations départementales, comme celle de la Gironde qui a obtenu un poste financé pour deux ans dans le cadre de sa nouvelle maison de l'eau et de la pêche (nouveau siège). Le conseil relève

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

toutefois que cette démarche suppose une ingénierie financière que toutes les fédérations ne possèdent pas, et qu'elle n'a de sens que mutualisée.
Il est rappelé que la mutualisation via une fédération régionale constituerait la solution la plus efficace, une seule structure pouvant assurer la montée des dossiers pour l'ensemble du réseau. Le conseil ne se prononce pas à ce stade et décide de reporter la décision, la question devant être réexaminée dans deux ans, lorsque la disparition de l'éducation à l'environnement financée par le Conseil régional rendra la question plus pressante, avec une possibilité d'avancer via une future fédération régionale.

14. Journée régionale garderie

Le conseil examine la proposition d'organiser une journée garderie régionale, dont l'objet serait d'aborder le logiciel garderie (l'intérêt ou non de poursuivre avec le prestataire), rencontrer un représentant du pôle régional environnemental (PRE) et permettre à la fédération de la Pyrénées-Atlantiques d'exposer son fonctionnement avec les juridictions, notamment en matière de police de l'eau et le fonctionnement du programme SOURCE.
La date de la semaine du 23 novembre 2026 est écartée en raison d'un salon des maires. Après plusieurs propositions, le conseil retient le jeudi 7 janvier 2027 au siège de la fédération de Pyrénées-Atlantiques, sous réserve de la disponibilité de la salle, la présence d'élus étant recommandée.

15. Relevé de décisions

Le relevé de décisions à destination des directeurs est soumis à approbation. Pour mémoire, il s'agit de transmettre, après chaque réunion, un relevé de décisions reprenant les points principaux validés en séance. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de l'association régionale, dans un espace protégé par mot de passe, afin que les directeurs puissent prendre connaissance des dates et des débats et ce dès la fin de la réunion.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents, sans objection formulée en séance. Le conseil retient que les relevés devront être validés par les administrateurs avant diffusion.

Clôture du conseil d'administration à 13h00

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne